

SI VOUS N'AVEZ PAS... DE SITUATION... ADRESSEZ-VOUS A... "LA PATRIE" Une petite annonce de quelques lignes sera pour vous le salut.

La Patrie

QUAND UN PATRON A... BESOIN D'EMPLOYES... C'EST A... "LA PATRIE" qu'il s'adresse car ce journal est reçu partout. Patrons et serveurs lisent "La Patrie"

20e ANNEE - No 219 - HUIT PAGES

MONTREAL, VENDREDI 11 NOVEMBRE 1898

LE NUMERO: UN CENTIN

Le Meurtre de Saint-Hilaire

LE VIEILLARD A ETE BRUTALEMENT ASSAILLI

Frappe a coups de poings et de pieds il a roule sur le pave

TEMOIGNAGES ECRASANTS CONTRE LES ACCUSEES BRAULT ET CHALIFOUX

L'enquête dans la cause de Alphonse Brault et J. Chalifoux, accusés tous deux d'homicide sur la personne d'Elie St-Hilaire, le 25 octobre dernier, s'est continuée hier après-midi en Cour de Police.

John Leclair est ensuite appelé à rendre témoignage. Il demeure au No 427 de la rue Maisonneuve. Le soir de la tragique bagarre, il était en compagnie de Geo. Beatty, le témoin précédent. Il a vu Brault mettre le père St-Hilaire à la porte du restaurant.

LA CONTESTATION DE VERCHERES

L'élection de M. Etienne Blanchard est annulée

Mais la Cour de Révision déclare qu'il n'y a pas lieu à déqualification

Une foule nombreuse d'avocats et de politiciens s'étaient rendus au cours de la réouverture de la Cour de Révision, le 25 octobre, pour entendre la reddition du jugement de ce tribunal dans la cause de la contestation d'élection du comté de Vercheres, prise par M. Evariste Carrier contre M. Etienne Blanchard, député de ce comté à la législature provinciale.

LA PREMIERE BORDEE

Il tombe 8 à 9 pouces de neige à Montréal

PEU DE RETARD DANS LE SERVICE DES TRAMWAYS ET DES TRAINS

D'après les informations prises à l'Observatoire de l'hôtel de ville, de M. Lanthier, il serait tombé depuis hier 8 à 9 pouces de neige. Durant 24 heures le thermomètre s'est maintenu entre 30 et 32 degrés et de 11 heures hier soir à 4 heures ce matin le vent a soufflé avec une vitesse variant de 35 à 40 milles à l'heure.

UNE FEMME SE SUICIDE

Parce qu'elle était souffrante d'insomnie

ELLE SE PEND A UNE GALERIE

Mme George Smith, domiciliée rue Ste-Catherine, 2240, s'est suicidée la nuit dernière. Elle était veuve et habitait avec sa fille et son gendre. Hier soir, elle s'est retirée dans sa chambre à l'heure ordinaire, mais ce matin, on ne l'a pas vue reparaitre, quoiqu'elle eût l'habitude d'être debout de bonne heure.

MEURTRE D'UN CANADIEN

Par des malfaiteurs à Oakland Californie

CINQ BALLE DANS LE CŒUR

M. Cléophas Grégoire, laissant le pays natal, il y a quelque neuf ans, pour aller tenter fortune aux Etats-Unis. Le hasard dirigea ses pas vers Oakland, Californie, où, grâce à son courage et à son énergie, il ne tarda pas à amasser une fortune assez ronde.

LORD ET LADY ABERDEEN

Un grand nombre de réceptions en leur honneur

La récompense d'un acte de bravoure

Les dames du Conseil National ont reçu hier lady Aberdeen, à l'occasion de son départ. La réception a eu lieu dans les salons des Y.M.C.A., qui était magnifiquement illuminée et décorée pour la circonstance.

MORT D'UN ZOUAVE

M. Noe Raymond, de Raymond Frères, marchands de St-Hyacinthe, est mort jeudi, après une maladie de quatre mois.

AUX DOUVRES

M. B. Héroux, employé depuis quelques années aux douanes de St-Maximilien, à Sherbrooke, et qui a été transféré à Montréal, est arrivé ici ce matin.

DANS LE MONDE DES CHEMINS DE FER

M. McNeill, du Pacifique Canadien, est revenu ce matin à grands coups de vent de Buffalo, qui avait été convoqué pour la mise en vigueur des nouveaux tarifs.

LE MINEUR PICOTTE

M. Narcisse Picotte, qui y a quelques mois, revenant du Klondyke, est parti ce matin, pour Denver, Colorado, dans l'intérêt de sa santé.

AU CERCLE VILLE-MARIE

M. Chicoeur, député de Richmond et Wolfe, fera une conférence au Cercle Ville-Marie, sur la mutualité, le 2 du mois de décembre prochain.

PARC SOMMER

Après-midi, 3 heures; soir, 8 h. Les 3 ARLINGTON SISTERS, chanteuses, danseuses et acrobates, un très fort numéro. Le Prof. KAISER, magicien des cours d'Europe, très habile. Mlle MORISSON et F. LESLIE, comédiens grotesques, chant et danses originales. Mlle LILLIAN LOUZZON, une des plus fortes du monde au tir à la carabine.

LE "SCOTSMAN"

On n'en a reçu aucune nouvelle

LORD MINTO EST A BORD

Rimouski Station, Qc, 11. Une ytempête de vent du nord soufflé depuis hier et nous avons aucune nouvelle du "Scotsman" de la ligne Dominion, qui devait arriver ici aujourd'hui; mais il est pas que probable que ce steamer sera de plusieurs jours en retard, ce qui pourrait empêcher Lord Aberdeen de rencontrer le nouveau gouverneur.

LES TROIS GRACES

Les 3 sœurs ARLINGTON, ont été surnommées les 3 grâces, à cause de leur élégance; elles sont également belles, sveltes, souples et charmantes; elles ont obtenu un succès légitime dans tous les théâtres européens; elles joueront pour la première fois au Parc Sommer, dimanche prochain.

CRIME HORRIBLE

Un meurtrier jeté sa victime dans un four à pain

DI MANCHE PROCHAIN

Beaucoup d'attractions nouvelles pour dimanche prochain, au Parc Sommer. Tout le programme est intéressant. Le pavillon est chauffé.

GOURRIER DE SOREL

La tempête - Concert à la Ste-Cécile - Conférence de M. A. A. Bruneau

L'affaire C. T. Desjardins - Funérailles - Visite électorale - Travaux du havre

Le bulletin hebdomadaire publié par Dunn & Co., dit que la condition du marché à Montréal, n'a pas changé sensiblement depuis la semaine dernière. Jusqu'à hier, les chemins de la campagne avaient été beaux, mais la tempête de neige que nous avons eue va les mettre dans une condition inquiétante.

L'ETAT DU COMMERCE

A Montréal et dans tout le pays

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Le bulletin hebdomadaire publié par Dunn & Co., dit que la condition du marché à Montréal, n'a pas changé sensiblement depuis la semaine dernière. Jusqu'à hier, les chemins de la campagne avaient été beaux, mais la tempête de neige que nous avons eue va les mettre dans une condition inquiétante.

STE-ANNE DES PLAINES

Assemblée des franc-tenanciers

RETRAITE DES JEUNES GENS

La retraite des jeunes gens de Notre-Dame commencent le 20 du mois courant. Elle sera présidée par le Révérend Père Alexis, capucin d'Ottawa.



Dr OROHYATEKHA, Chef Suprême de l'Ordre des Forestiers Indépendants (Photographie Laps et Laverge, coin des rues Ontario et St-Denis)



L'amiral FOURMEL, commandant de l'école française de la Méditerranée.

DANS LA BANLIEUE

Assemblée du conseil municipal de Maisonneuve

De Ste-Cunégonde et de St-Henri

Faute d'espace, hier, nous avons dû remettre à aujourd'hui la publication de ce compte rendu des conseils municipaux de la banlieue.

MAISONNEUVE. — Il y a eu réunion du conseil de Maisonneuve, mercredi soir. M. le maire Desjardins occupait le fauteuil. Présents, les conseillers Martinou, Massy, Caron, Gilbert, Christian et Desrochers.

Le secrétaire donne lecture des minutes de la dernière assemblée, qui sont adoptées.

MM. Hamel et Bieau demandent la remise d'une taxe de \$25 qu'on leur a imposée l'année dernière. Ces derniers tiennent une fabrique de menuiserie et disent que le conseil leur avait accordé une exemption de taxes pourvu qu'ils emploient au moins dix hommes et que la somme de salaires payés soit de \$3,000.

Il est résolu de demander à M. Hamel de fournir un état de compte afin que l'on sache si les obligations ont été remplies.

M. Ercément, le secrétaire, donne ensuite lecture d'une lettre de la part d'un M. Fenwick, demandant qu'on fasse poser un trottoir vis-à-vis sa propriété, rue de la Pointe St-François, contre la permission qui aurait été accordée à la ligne du chemin de fer de ceinture de faire circuler ses chars sur l'avenue d'Arc avant que cette dernière ait été régulièrement ouverte au trafic. La question a été référée au comité des chemins.

M. Henri Barbeau, gérant de la Banque d'Épargne de Montréal, écrit que l'insatiation qu'il représente désire s'emparer de la position financière de la ville de Maisonneuve; de la valeur totale de la propriété taxée et de celle qui ne l'est pas. M. Barbeau désire aussi savoir quels sont les revenus, dépenses, et la dette de la municipalité, et aussi si la ville de Maisonneuve a pourvu à son amortissement, etc. Référé au comité des finances.

On a aussi reçu une communication de la part des commissaires d'écoles qui demandent que l'on construise un égout vis-à-vis leur propriété, rue Lafontaine, car, disent-ils, dans le cas contraire, une inondation serait à craindre au printemps. La question est référée au comité des chemins.

Après avoir disposé de quelques affaires de routine, le conseil s'ajourne afin de siéger en comité.

STE-CUNÉGONDE. — Le conseil de Ste-Cunégonde s'est réuni mercredi soir, sous la présidence du procureur M. A. Montbrant. Étaient présents: MM. les échevins Luttrell, Morin, Emond, Campbell et Roy.

Après la lecture et l'adoption des minutes, lecture fut faite des rapports en date du 7 courant, des Commissions de Police et d'Inondations, de l'hôtel de ville, de la voirie, des licences et des finances, et il fut unanimement résolu qu'ils fussent adoptés suivant leur forme et teneur.

Lue une lettre de la cité de Westmount, informant le conseil qu'un comité spécial a été formé pour conférer avec Ste-Cunégonde, au sujet de l'érection d'un pont sur le canal Lachine à l'avenue Atwater. Lue une autre lettre de la même municipalité avisant le conseil de la formation d'un comité spécial pour s'opposer de concert avec Ste-Cunégonde à certaines clauses de la charte de la cité de Montréal, ayant trait à l'annexion des municipalités environnantes.

Une réclamation de \$73.50, de M. Fabien Demers, pour dommages soufferts à la suite d'une chute sur la rue Notre-Dame, étant lue, il fut résolu, sur proposition de M. l'éch. H. Morin, que le greffier transmette copie de la dite réclamation à la Ocean Accident & Guarantee Corporation.

Après lecture faite d'une lettre de M. L. P. Itzweire, demandant au conseil de régler un certain montant dû pour taxe d'égoûts sur les lots 905-906-907 rue Delisle, St-Henri, il fut unanimement résolu, sur proposition de M. l'éch. H. Morin, secondé par M. l'éch. Arc. Campbell, que le greffier donne avis à M. Itzweire, qu'il n'appartient nul part dans les archives de ce conseil, que la cité s'était engagée à payer les taxes d'égoûts imposées sur les dits lots.

Une requête de M. Emile Granger, pour l'obtention d'une demi-licence de boulanger, étant lue, fut unanimement référée à la commission des Licences.

Sur proposition de M. l'éch. H. Morin, secondé par M. l'éch. N. Emond, le conseil s'ajourne ensuite à mercredi, le 23e jour de novembre courant.

ST-HENRI. — Il y a eu assemblée du conseil mercredi soir, sous la présidence de Son Honneur le maire Guay. MM. les échevins Leclair, Taillefer, Cavalier, Sénécal et Vallières étaient présents.

Le secrétaire fut autorisé à payer des comptes au montant d'environ \$12,000, dont \$5,000 de comptes courants et \$7,000 pour la nouvelle station de feu rue Notre-Dame.

Le rapport des crédits au 30 octobre fut présenté et approuvé.

Lecture fut faite d'une lettre de la Méchante Manufacturing Co. en réclamation de leurs reconstructions. Une lettre de la Ocean Accident & Guarantee Corporation, en avis d'action en dommages dans cette affaire a été envoyé par MM. Geoffroy & Cie, avocats. Référé à la compagnie d'assurance.

Il est résolu que le contrat d'extraction de la pierre soit accordé moyennant \$5.75 à M. Martin dit Ladouceur et à M. Simard, suivant les conditions énumérées au marché signé par les parties.

Lecture fut faite d'une lettre de R. Tombyly & Cie en réclamation de taxes. Référé à un comité.

La question de l'exemption de taxes de J. & E. Hodgson est référée à l'avocat de la cité.

On prend connaissance d'une opinion légale en réclamation de M. Lamoureux pour faire reconnaître une mur sur sa propriété, disant sa réclamation est sans fondement légal.

Il est résolu que l'inspecteur F. Blais soit autorisé à fournir tous les détails nécessaires dans l'affaire de l'accident de Mme Sancartier à la compagnie d'assurance.

Le rapport de la patrouille et de la lumière électrique est présenté et référé au comité.

M. l'échevin Villeneuve donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine assemblée du conseil qu'un règlement soit préparé afin de prélever des taxes spéciales pour rencontrer les dépenses d'administration de la cité pour l'année courante.

Il est résolu que M. J. B. Cyr soit nommé arbitre de la cité dans l'affaire de l'expropriation de la propriété de Dame Emélie Côté, veuve de A. Desève, sr. No officiel 1639.

Résolu aussi que MM. Taillefer, Leclair et Sénécal soient nommés réviseurs de la liste des élections municipales pour l'année 1898-99.

Que le billet de \$100,000 de la Montreal Water & Power Co soit renouvelé par un billet de \$50,000 et \$50,000 en argent, avec les intérêts à 6 pour cent, et M. le maire et le greffier furent autorisés à signer tel billet.

Le greffier fut autorisé à signer tel billet de \$50,000 devant être fait à six mois. Qu'un billet de \$6,000 pour emprunt temporaire soit négocié pour rencontrer les indemnités d'expropriation des propriétés de MM. Major, Reines et Ferras, sur la rue Albert et M. le maire et le greffier sont autorisés à signer tel billet à 6 pour cent.

M. l'échevin Villeneuve dissident. M. A. Sénécal vient de terminer la liste des électeurs municipaux pour être soumise au bureau des réviseurs. Ces derniers se réuniront vendredi prochain, à deux heures de l'après-midi et la liste sera homologuée le 21 novembre.

ST LOUIS. — Gaudias Major, un jeune homme de 17 ans, demeurant à St-Louis, a été arrêté mercredi par le chef Clermont, pour vol d'un cheval. Les déclarations de M. l'échevin Villeneuve hier matin à \$5 d'amende et les frais ou trois jours de prison.

Une dizaine de personnes ont été arrêtées mercredi soir pour avoir chanté en passant en voiture, dans les rues de St-Louis. Lorsque leurs noms furent appelés au cour de ce matin, tous manquèrent à l'appel. Leur auditionnement fut en conséquence forcé.

EN COUR D'ASSISES

Belair et Gosselin trouvés coupables

Les nommés Alfred Gosselin et Wilfred Belair, accusés d'avoir commis un vol avec effraction à l'épicerie de M. E. Lavoie, à St-Henri, le 31 août dernier, ont été trouvés coupables par les jurés.

Belair n'a que 17 ans, et ne peut marcher, car il a été blessé assez gravement de deux coups de revolver à la hanche et à la cuisse, lors de son arrestation.

M. Crankshaw, l'avocat de Lee Harris, trouvé coupable d'avoir détourné une somme de \$500 à M. James Douglas, a présenté une motion devant l'hon. juge Wurtelle, demandant un vol avec effraction à l'épicerie de M. E. Lavoie, à St-Henri, le 31 août dernier, ont été trouvés coupables par les jurés.

Belair n'a que 17 ans, et ne peut marcher, car il a été blessé assez gravement de deux coups de revolver à la hanche et à la cuisse, lors de son arrestation.

M. Crankshaw, l'avocat de Lee Harris, trouvé coupable d'avoir détourné une somme de \$500 à M. James Douglas, a présenté une motion devant l'hon. juge Wurtelle, demandant un vol avec effraction à l'épicerie de M. E. Lavoie, à St-Henri, le 31 août dernier, ont été trouvés coupables par les jurés.

Après avoir disposé de quelques affaires de routine, le conseil s'ajourne afin de siéger en comité.

STE-CUNÉGONDE. — Le conseil de Ste-Cunégonde s'est réuni mercredi soir, sous la présidence du procureur M. A. Montbrant. Étaient présents: MM. les échevins Luttrell, Morin, Emond, Campbell et Roy.

Après la lecture et l'adoption des minutes, lecture fut faite des rapports en date du 7 courant, des Commissions de Police et d'Inondations, de l'hôtel de ville, de la voirie, des licences et des finances, et il fut unanimement résolu qu'ils fussent adoptés suivant leur forme et teneur.

Lue une lettre de la cité de Westmount, informant le conseil qu'un comité spécial a été formé pour conférer avec Ste-Cunégonde, au sujet de l'érection d'un pont sur le canal Lachine à l'avenue Atwater. Lue une autre lettre de la même municipalité avisant le conseil de la formation d'un comité spécial pour s'opposer de concert avec Ste-Cunégonde à certaines clauses de la charte de la cité de Montréal, ayant trait à l'annexion des municipalités environnantes.

Une réclamation de \$73.50, de M. Fabien Demers, pour dommages soufferts à la suite d'une chute sur la rue Notre-Dame, étant lue, il fut résolu, sur proposition de M. l'éch. H. Morin, que le greffier transmette copie de la dite réclamation à la Ocean Accident & Guarantee Corporation.

Après lecture faite d'une lettre de M. L. P. Itzweire, demandant au conseil de régler un certain montant dû pour taxe d'égoûts sur les lots 905-906-907 rue Delisle, St-Henri, il fut unanimement résolu, sur proposition de M. l'éch. H. Morin, secondé par M. l'éch. Arc. Campbell, que le greffier donne avis à M. Itzweire, qu'il n'appartient nul part dans les archives de ce conseil, que la cité s'était engagée à payer les taxes d'égoûts imposées sur les dits lots.

Une requête de M. Emile Granger, pour l'obtention d'une demi-licence de boulanger, étant lue, fut unanimement référée à la commission des Licences.

Sur proposition de M. l'éch. H. Morin, secondé par M. l'éch. N. Emond, le conseil s'ajourne ensuite à mercredi, le 23e jour de novembre courant.

ST-HENRI. — Il y a eu assemblée du conseil mercredi soir, sous la présidence de Son Honneur le maire Guay. MM. les échevins Leclair, Taillefer, Cavalier, Sénécal et Vallières étaient présents.

Le secrétaire fut autorisé à payer des comptes au montant d'environ \$12,000, dont \$5,000 de comptes courants et \$7,000 pour la nouvelle station de feu rue Notre-Dame.

Le rapport des crédits au 30 octobre fut présenté et approuvé.

Lecture fut faite d'une lettre de la Méchante Manufacturing Co. en réclamation de leurs reconstructions. Une lettre de la Ocean Accident & Guarantee Corporation, en avis d'action en dommages dans cette affaire a été envoyé par MM. Geoffroy & Cie, avocats. Référé à la compagnie d'assurance.

Il est résolu que le contrat d'extraction de la pierre soit accordé moyennant \$5.75 à M. Martin dit Ladouceur et à M. Simard, suivant les conditions énumérées au marché signé par les parties.

Lecture fut faite d'une lettre de R. Tombyly & Cie en réclamation de taxes. Référé à un comité.

La question de l'exemption de taxes de J. & E. Hodgson est référée à l'avocat de la cité.

On prend connaissance d'une opinion légale en réclamation de M. Lamoureux pour faire reconnaître une mur sur sa propriété, disant sa réclamation est sans fondement légal.

Il est résolu que l'inspecteur F. Blais soit autorisé à fournir tous les détails nécessaires dans l'affaire de l'accident de Mme Sancartier à la compagnie d'assurance.

Le rapport de la patrouille et de la lumière électrique est présenté et référé au comité.

M. l'échevin Villeneuve donne avis de motion qu'il proposera à la prochaine assemblée du conseil qu'un règlement soit préparé afin de prélever des taxes spéciales pour rencontrer les dépenses d'administration de la cité pour l'année courante.

IMPORTANT

DECOUVERTE

Un minerai très riche au Cap Breton

Formation d'une compagnie pour l'exploitation des nouvelles mines

Halifax, 11. — Les journaux ont déjà annoncé que ce qui amenait particulièrement Henry M. Whitney, président de la "Dominion Coal Company" dans la Nouvelle-Écosse c'était le futur développement des mines de charbon au Cap Breton.

On dit maintenant que sa visite n'est pas étrangère à la découverte, au Cap Breton, d'une grande quantité de minerai de fer et de "Speigel".

On emploie beaucoup de "Speigel" à la manufacture d'acier Bessemer et ce minerai est d'une grande valeur. On dit que les dépôts du Cap Breton ne valent pas moins de \$400 la tonne.

Des échantillons de minerai ont été envoyés à Hambourg pour analyse et d'après les rapports ce minerai est de la meilleure qualité. Les experts de Hambourg évaluent à 60 livres par tonne le minerai que l'on peut extraire du minerai.

La découverte de ces dépôts a été faite il y a quelque temps, et on a su si bien garder le secret qu'à peine si trois ou quatre personnes connaissent la chose.

On a fait descendre un expert au Cap Breton pour savoir à quel s'en tenir sur la valeur de la découverte.

Depuis ce temps ceux qui ont découvert les dépôts et deux ou trois capitalistes se sont occupés, en cachette, de l'exploitation. Comme résultat, les dépôts passeront bientôt entre les mains d'une compagnie qui est actuellement à se former.

Ceux qui veulent établir une industrie de fer, des hauts fourneaux, au Cap Breton, sont les plus intéressés à l'exploitation de ces nouvelles mines.

LE MATIN, LE MIDI ET LE SOIR

Le matin, lorsque vous vous levez, si vous vous sentez lourd, de mauvais humeur, sans appétit, prenez un verre de vin St-Michel.

Le midi, si après votre repas vous avez des gonflements, d'estomac, si vous éprouvez le besoin de dormir, c'est que la digestion vous fatigue. Prenez alors un verre de vin St-Michel.

Le soir, si vous êtes nerveux, fatigué ou que votre sommeil soit agité, prenez avant de vous mettre au lit un verre de vin St-Michel.

ECHOS DU PALAIS

Le juge Burbridge, de la Cour de l'Échequier, sifflant à Montréal hier, a rendu jugement dans la cause de W. B. Davidson contre le gouvernement. Son Honneur a accordé \$4,000 à M. Davidson sur sa réclamation de \$50,000 pour dommages à sa propriété de la Côte St-Paul, dommages causés par certains travaux faits par le gouvernement dans la rivière St-Pierre.

Un sous-comité du Conseil général du Barreau a siégé hier, au Palais de Justice pour considérer certaines questions relatives aux rapports judiciaires. L'hon. E. J. Flynn, M. C. A. Geoffroy, P. B. Mignault et Kirby, étaient présents.

La poursuite du percepteur du revenu provincial contre "The St-Lawrence Star" Co., pour taxes, a été renvoyée parce que le bref était irrégulièrement fait, et que la compagnie n'avait ni agent, ni bureau à Montréal.

Le juge Davidson a accordé \$166 à M. Bernard dans sa poursuite contre Quintal pour une vente de foie.

LES MISSIONS DU PERE LA-COMBE, O.M.I.

Une délegation du Cercle Dramatique Notre-Dame s'est rendue mercredi soir auprès du Rév. Père LaCombe, missionnaire chez les sauvages du Nord-Ouest, pour terminer les arrangements de la soirée dramatique que ce cercle donnera sous peu au bénéfice de cette grande œuvre de civilisation. On jouera le grand drame venant de Ch. Le Roy Villiers "Le Gondolier de la mort".

Les rôles seront tenus par des amateurs de renom. Le corps de musique de Tempérance de St-Pierre prêtera son bienveillant concours à cette soirée.

Le Rév. Père LaCombe fera un récit ayant pour titre "Comment on devient chef sauvage" et saura certainement intéresser son auditoire. Espérons que le public se fera un devoir d'encourager une aussi belle œuvre.

LES MARINS CATHOLIQUES

Il y a eu hier soir concert au club des marins catholiques. L'hon. J. D. Rolland, C. L., occupait le fauteuil présidentiel.

La saison de navigation tire à sa fin. Il y aura plus que deux concerts au club des marins catholiques, le premier, jeudi prochain, le 17 courant, et le second et dernier, mardi 22 courant.

JOLI CONCERT

Le second concert annuel de la Société Scandinave de Montréal, a eu lieu hier au No 5 de la Place d'Armes. Malgré le mauvais temps les Suédois avaient répondu en grand nombre à l'invitation des membres du comité. Ce fut un très agréable concert. M. E. Johnson qui se sont surpassés pour satisfaire leurs compatriotes. La colonie Scandinave compte un nombre remarquable de musiciens de première force. Les nombreux canadiens qui assistaient à ce beau concert ne jour ont pas ménagé leurs applaudissements.

LEON XIII

Affirme le protectorat de la France sur les chrétiens d'Orient

Londres, 11. — Une dépêche de Rome au "Central News" dit que Sa Sainteté Léon XIII a télégraphié au czar Nicolas pour affirmer les droits de la France au protectorat des catholiques d'Orient.

Le Pape ajoute, cependant, qu'il recroquerait beaucoup d'être responsable de quelque événement malheureux qui compromettrait la paix dont le czar est le principal champion.

NOUVELLES DE TORONTO

Un détective condamné au pénitencier

Les élections partielles

Toronto, 11. — Le comité exécutif de la Dominion Alliance a reçu une résolution adoptée par l'Alliance du Royaume-Uni. À sa dernière convention de Manchester, et relicitant la Dominion Alliance du succès remporté par les prohibitionnistes sur le pénitencier.

—À la cour d'assises, hier, Sydney O. Slocum, un détective privé, accusé d'avoir poussé des témoins à se parjurer dans le but de détruire la réputation d'un médecin distingué, le Dr Eastwood, de Claremont, a été trouvé coupable et condamné à cinq années d'emprisonnement au pénitencier de Kingston.

PAS DE QUORUM

A la commission d'hygiène hier

Courte séance de la commission des incendies

La Commission des Incendies et de l'Éclairage se réunissait, hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Stevenson.

Étaient présents les échevins Ames, Laporte, Dufresne, Clearhue et Marsden.

Rien de bien important ne s'est passé à cette séance. On s'est surtout occupé de signer des mandats.

Le président demande, cependant, à la commission de faire faire une plateforme en bois sur la couverture du poste No 4. Ces travaux coûteront de \$30 à \$40. La commission se rend au désir du président.

À quatre heures la commission s'ajourne pour permettre à deux de ses membres, les échevins Ames et Dufresne, d'assister à la séance de la Commission d'Hygiène, mais vu qu'il n'y avait pas de quorum, cette dernière commission n'a pas siégé.

À la Commission du Feu le chef Benoit a annoncé que dorénavant tous les comptes du département seront mis devant la commission chaque mois.

Le président lit une lettre de M. J. Z. Resther, architecte du nouveau poste No 7 des pompiers, recommandant que la somme de \$3,000 soit payée en acompte, à l'entrepreneur M. Beaudry.

Le poste sera bientôt prêt à être occupé. La commission accède à la demande.

L'échevin Gallery étant venu devant la commission avec une requête de certains résidents de la rue McCord protestant contre le voisinage de cours à charbon, le président lui convie de s'adresser directement à l'avocat de la cité pour obtenir son opinion.

La question du paiement de la taxe d'eau par le chef Benoit et M. Beaulieu fournisseur du département, est venue ensuite sur le tapis. Les comptes pour la présente année sont respectivement de \$37.50 et de \$15.62.

"Jamais, dit le chef Benoit, jusqu'à présent, on a demandé soit à moi soit à aucun chef de payer sa taxe d'eau."

Sur motion de l'échevin Marsden on décide de payer ces comptes pour cette année et l'échevin Laporte annonce son intention de proposer devant le conseil une mesure spéciale au sujet des questions de cette nature.

En prévision de bénéfices qui découleront du fonds de bienfaisance des pompiers, le chef Benoit demande à la commission d'adopter une résolution, obligeant tous les membres de la brigade à faire partie de l'association. Une résolution à cet effet sera envoyée aux avocats de la cité qui devront préparer une clause spéciale.

Puis la commission s'ajourne.

LORD BERESFORD

Il est frappé de l'importance de Niu-Chwang

Londres, 11. — Une dépêche de Niu-Chwang au "Times" dit: "Lord Beresford qui visite la Chine dans l'intérêt de l'association des Chambres de Commerce anglaises, est arrivé ici le 4 novembre."

"Il a été frappé de l'importance de ce port et est convaincu qu'il faut à tout prix conserver la "porte ouverte."

Il a remarqué qu'il n'y a pas de commerce russe à Niu-Chwang mais qu'il y règne une énorme activité russe pour la construction de chemins de fer."

"Il trouve étrange la domination militaire russe et la présence de cosaques armés dans un port ouvert par traité."

Ce qui est non moins étonnant, c'est de voir des cosaques surveiller la ligne de chemin de fer et empêcher la construction de chemins de fer à l'autre à travers toute la Manchourie.

LA CATHÉDRALE

Les nouvelles statues de la façade

Les ouvriers sont à mettre en place les magnifiques statues qui ont été données dernièrement pour embellir la façade de la cathédrale.

Ces statues sont au nombre de trois: la statue de St Paul, donnée par la société St-Vincent de Paul, à l'occasion de ses noces d'or; celle de St François d'Assises, offerte par le Tiers-Ordre de St-François, et celle de St Antoine, patron du quartier, don d'un particulier.

Quatre statues étaient déjà en place: celles de St Jacques, St Jean, St Ignace et de St Vincent de Paul.

Trois autres sont commandées chez les artistes et seront bientôt terminées. Cependant, la façade de l'église métropolitaine est très vaste et il reste encore beaucoup d'espace que la générosité des catholiques viendra bientôt combler, espérons-le.

HYMÉNÉE

Mardi dernier, à Napierville, M. Jos. Henri Thibaudau, cultivateur de l'endroit, conduisant à l'autel Mlle Marie Louise Aglaire Lamoureux, fille adoptive de M. Joseph Thibaudau. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. le chanoine Martin, de l'archevêché de Montréal.

Les heureux époux ont reçu un grand nombre de beaux et riches cadeaux.

DESASTRE EN CHINE

Des centaines de villages détruits par une inondation

Un million de personnes menacées par la famine

Londres, 11. — Une dépêche de la mission baptiste, dans la province de Shantung, Chine, annonce qu'une inondation de la rivière Hoang-Ho, dans cette province, a détruit les récoltes de six villages et que la famine menace un million d'habitants.

PAS DE QUORUM

A la commission d'hygiène hier

Courte séance de la commission des incendies

La Commission des Incendies et de l'Éclairage se réunissait, hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Stevenson.

Étaient présents les échevins Ames, Laporte, Dufresne, Clearhue et Marsden.

Rien de bien important ne s'est passé à cette séance. On s'est surtout occupé de signer des mandats.

Le président demande, cependant, à la commission de faire faire une plateforme en bois sur la couverture du poste No 4. Ces travaux coûteront de \$30 à \$40. La commission se rend au désir du président.

À quatre heures la commission s'ajourne pour permettre à deux de ses membres, les échevins Ames et Dufresne, d'assister à la séance de la Commission d'Hygiène, mais vu qu'il n'y avait pas de quorum, cette dernière commission n'a pas siégé.

À la Commission du Feu le chef Benoit a annoncé que dorénavant tous les comptes du département seront mis devant la commission chaque mois.

Le président lit une lettre de M. J. Z. Resther, architecte du nouveau poste No 7 des pompiers, recommandant que la somme de \$3,000 soit payée en acompte, à l'entrepreneur M. Beaudry.

Le poste sera bientôt prêt à être occupé. La commission accède à la demande.

L'échevin Gallery étant venu devant la commission avec une requête de certains résidents de la rue McCord protestant contre le voisinage de cours à charbon, le président lui convie de s'adresser directement à l'avocat de la cité pour obtenir son opinion.

La question du paiement de la taxe d'eau par le chef Benoit et M. Beaulieu fournisseur du département, est venue ensuite sur le tapis. Les comptes pour la présente année sont respectivement de \$37.50 et de \$15.62.

"Jamais, dit le chef Benoit, jusqu'à présent, on a demandé soit à moi soit à aucun chef de payer sa taxe d'eau."

Sur motion de l'échevin Marsden on décide de payer ces comptes pour cette année et l'échevin Laporte annonce son intention de proposer devant le conseil une mesure spéciale au sujet des questions de cette nature.

En prévision de bénéfices qui découleront du fonds de bienfaisance des pompiers, le chef Benoit demande à la commission d'adopter une résolution, obligeant tous les membres de la brigade à faire partie de l'association. Une résolution à cet effet sera envoyée aux avocats de la cité qui devront préparer une clause spéciale.

Puis la commission s'ajourne.

LORD BERESFORD

Il est frappé de l'importance de Niu-Chwang

Londres, 11. — Une dépêche de Niu-Chwang au "Times" dit: "Lord Beresford qui visite la Chine dans l'intérêt de l'association des Chambres de Commerce anglaises, est arrivé ici le 4 novembre."

"Il a été frappé de l'importance de ce port et est convaincu qu'il faut à tout prix conserver la "porte ouverte."

Il a remarqué qu'il n'y a pas de commerce russe à Niu-Chwang mais qu'il y règne une énorme activité russe pour la construction de chemins de fer."

"Il trouve étrange la domination militaire russe et la présence de cosaques armés dans un port ouvert par traité."

Ce qui est non moins étonnant, c'est de voir des cosaques surveiller la ligne de chemin de fer et empêcher la construction de chemins de fer à l'autre à travers toute











TEMPERATURE

Toronto, 10. — Vent du nord-est et de l'est. Vent très violent. 2 degrés au plus.

LE BANQUET HARDY

Le banquet Hardy à Toronto, aura lieu mardi prochain, sous la présidence de l'hon. G. A. Cox.

M. F. VILLENEUVE ELU DEPUTE

Une dépêche spéciale nous apprend que M. F. Villeneuve a été élu député de St-Albert, aux élections générales des Territoires du Nord-Ouest, par une majorité de 150 voix.

A WOONSOCKET

La représentation franco-américaine au conseil municipal de Woonsocket, R. I., se trouve augmentée de deux voix par l'élection de mardi.

LE SERVICE DES VIDANGES

On a cru d'abord à une anomalie. IL N'EN EST RIEN CEPENDANT. Ce qu'en dit le maire Préfontaine.

CORRESPONDANCE

M. J. A. Drouin, qui a rempli les fonctions d'officier rapporteur lors du plébiscite du 29 septembre, adresse à la "Patrie" la lettre suivante :

M. le directeur de la "Patrie".

Monsieur, Vous publiez dans votre numéro d'hier, à la demande d'un citoyen, de la division St-Jacques, sous le titre "Comptes d'officiers rapporteurs," une note m'accusant de négligence à payer les personnes qui ont agi comme sous-officiers rapporteurs dans cette division, lors du vote sur le plébiscite, et vous ajoutez : "Dans toutes les autres divisions, les comptes des sous-officiers rapporteurs sont réglés depuis plusieurs semaines."

Je ne répondrai pas aux insinuations contenues dans cette note, car je n'ai pas pour habitude de répondre à ceux qui n'ont pas le courage de signer ce qu'ils écrivent.

Mais pour renseigner les intéressés, la raison pour laquelle les sous-officiers rapporteurs n'ont pas encore été payés est entièrement à eux.

Lorsque j'ai assemblé tous les sous-officiers rapporteurs le 28 septembre dernier, je les ai avertis de préparer un compte signé par eux, indiquant, ainsi que le prescrit la loi, le montant de leurs honoraires, ceux de leur greffier, de leur constable, etc.

Constantement le soir de la votation qu'un grand nombre n'avait pas préparé ce qui m'a valu de nouveaux avis de ceux qui n'avaient pas fait de moi le leur personnellement.

Depuis j'ai mis deux annonces dans les journaux, j'ai écrit aux retardataires, et même, à ce moment, il y en a encore plusieurs qui n'ont pas produit leurs comptes.

Lorsque j'aurai tous les états, après les avoir vérifiés je les enverrai avec mon compte personnel à l'auditeur général, qui après examen de tous ces états, me fera parvenir le montant qu'il accordera aux divers sous-officiers-rapporteurs, ainsi qu'aux autres personnes à qui des argentés sont dus dans la division St-Jacques.

Quant au fait que tous les autres comptes de sous-officiers rapporteurs ont été payés depuis plusieurs semaines, il est absolument faux; la plupart des officiers-rapporteurs, dans les autres divisions de Montréal, se trouvent dans le même embarras que moi et un seul officier-rapporteur, à ma connaissance, a reçu une avance, et ce il y a quelques jours.

Par conséquent, il est injuste de dire que si les sous-officiers rapporteurs n'ont pas été payés, la faute en est due au gouvernement ou à l'officier rapporteur de la division St-Jacques.

Officier-rapporteur de la Division St-Jacques.

AU MONUMENT NATIONAL

Le soir, ceux de commerce, Sujet, les Industriels Forestiers et l'industrie de la Pulpe.

CLUB PREFONTAINE

Grande assemblée de ce club, vendredi soir, à 8 heures précises, au 99 de la rue des Carrières, près St-James, à la salle Joly.

LE SECRETAIRE.

Pianos à louer, \$5 par mois. Les meilleurs instruments du siècle. Prix de la location déduit si l'on achète dans le délai de deux mois. S'adresser à Willis & Cie, 1824 rue Notre-Dame (près de la rue McGill), Montréal.

Le "Herald" devra rendre compte DE SES INSULTES ET DE SES ACCUSATIONS

Le chef Hughes fait lancer un mandat d'arrestation contre les rédacteurs du journal

M. LAFOREST, SURINTENDANT DE L'AQUEDUC INTENTE UNE GROSSE POURSUITE

Le "Herald" d'hier soir insinue que le chef de police Hughes n'aurait pas dans l'achat de chevaux rendu compte d'une certaine somme de \$300.

Interrogé ce matin à ce sujet le chef Hughes s'est exprimé comme suit au "Reporter" de la "Patrie" :

"Assurément que j'eus pris connaissance de l'article publié dans le "Herald" hier soir, je l'ai immédiatement apporté au magistrat de Police, M. Lafontaine, avec le placard affiché à la porte du journal et M. Brierley, rédacteur en chef du "Herald", ainsi que les auteurs de l'article, seront arrêtés dans le cours de la journée."

Assurément que mon avocat, qui est en ce moment absent, sera de retour à Montréal, je prendrai des actions en dommages contre les éditeurs, rédacteurs et propriétaires du journal en question.

Je suis bien décidé cette fois à aller jusqu'au bout. Il est vrai de dire que je n'ai pas eu la première poursuite ni pas réussi. M. Brierley dans sa déclaration a affirmé qu'au temps où l'article avait été publié il n'était pas le rédacteur responsable au "Herald".

Tous les documents sont maintenant entre les mains de M. Lafontaine ainsi que la plainte du chef Hughes. Le "Herald" d'hier soir affirme que le maire avait avisé M. Laforest, surintendant de l'aqueduc, de donner sa démission devant les accusations qui sont portées contre lui par le journal plus haut mentionné.

Le représentant de la "Patrie" est allé ce matin au bureau de M. Laforest, mais celui-ci était absent, occupé aux travaux extérieurs de son département.

Interrogé à ce sujet, Son Honneur le maire dit : "Je n'ai jamais avisé M. Laforest de donner sa démission, ni j'ai jamais eu l'intention de le faire. C'était simplement stupide de ma part si je m'étais ainsi placé au-dessus du comité de l'aqueduc et au-dessus du conseil. Ce serait un non-sens absolu."

Je dois avouer qu'à ma demande spéciale, M. Laforest a jusqu'ici consenti à ne prendre aucune action contre le journal qui ne cesse de porter contre lui des accusations. Mais les choses sont arrivées à un tel point que je me vois forcé de retirer mon intervention et il est probable que M. Laforest ne tardera pas à revendiquer son honneur outragé devant les cours de justice.

Le "Patrie" croit être en mesure de pouvoir ajouter que le surintendant de l'aqueduc a requis les services de trois sociétés légales importantes et que d'ici à quelques jours le "Herald" recevra du papier timbré. On parle d'une action de dommages-intérêts au montant de \$25,000 à \$50,000, ainsi que d'une poursuite criminelle.

M. Laforest a confié sa cause à M. Archer, de la société Préfontaine, St-Jean & Décarie ; à M. H. Gervais, de la société Rainville, Archambault & Gervais ; et à M. L. A. Lavallée, de la société Lavallée & Lavallée.

maire. D'abord je n'ai fait que satisfaire au désir exprimé par ceux qui se rendent responsables dans la lettre que j'ai reçue et que vous avez déjà publiée. Ensuite il faut que je me justifie et aux yeux de ces personnes et aux yeux du public. Par conséquent, je dois être bien renseigné sur ce qui se passe dans les départements dans lesquels je suis appelé à agir. Je connais très bien le département des chemins, vu que j'ai été très longtemps le président de la commission des chemins et dans ce cas je n'aurais besoin de personne pour exercer la surveillance ; je pourrais voir suffisamment moi-même. Mais vous conviendrez que je ne suis pas pour surveiller personnellement les travaux qui seront faits dans un département, qui n'est pas familier et que je dois me faire remplacer dans cette surveillance par une personne compétente. Cette personne elle m'a été indiquée par les signataires de la lettre de garantie et je n'ai aucune raison de ne pas avoir confiance en elle.

Que l'on remarque bien ici que les départements perdent tout contrôle et que ce contrôle je suis seul capable de l'exercer sous les circonstances d'après la constitution de la loi. Loin d'être une injure pour M. Doré je crois même que c'est pour lui une protection.

Pendant ce temps-là, M. Bezier et le cambrioleur de la rue Ottawa échangeant de plusieurs coups de revolver, les trois hommes arrivés à la fin de la rue St-Jean-Baptiste, le marchand cria au malfaiteur que s'il n'arrêtait pas, il allait décharger son fusil sur lui, mais le malfaiteur continuait toujours de courir. M. Bezier épaula alors son fusil et fit feu. Le cambrioleur roula dans la rue, en poussant des gémissements de douleur. Il pria le marchand de se pencher à son secours. Le marchand ne répondit rien. M. Bezier se pencha vers le cambrioleur et lui dit : "C'est un homme qui a été blessé, mais il n'a rien de grave. Il va se remettre sur pied."

Un homme à la cuisse traversée par une balle.

Un nommé Auguste Dagnette, demeurant à The Brook, Ont., a été victime d'un accident de chasse, qui a failli lui coûter la vie.

Accompagné d'un ou deux amis, il était allé à la chasse dans un bois à North Lake, N. Y. Comme il venait de se rendre tout à fait à l'abri, il se sentit embrassé dans le dos par une balle et il tomba de tout sa longueur. Dans sa chute il a fait partir accidentellement la gâchette de un carabine, et la balle l'a atteint à la cuisse.

Un CANADIEN ELU A SPRAGUE, CONN.

Battle, Conn., 11.—M. Henry Bates, de Battle, vient d'être élu à la législature de l'Etat pour représenter la ville de Sprague.

M. Bureau est né à Sorel, il y a 57 ans, il n'avait que 10 ans lorsque son père vint habiter Battle. Après avoir travaillé dans la manufacture et sur les bateaux, à Sorel, pendant quelques années, son père est entré dans le commerce d'épicerie, marchandise sèche et chaussures, et il est aujourd'hui un des plus riches propriétaires.

En 1844 il épousa Miss Virginia Bourque, fille de M. Desjardins, un riche propriétaire.

Ce fut union à été béni par la naissance de 7 enfants : 4 filles et 3 garçons, qui tous ont reçu une bonne instruction anglaise dans nos écoles publiques.

M. Bureau, qui aime beaucoup la langue française, et qui tient que le français soit parlé chez lui, s'est fait un devoir d'envoyer chacun de ses enfants dans nos institutions canadiennes, où ils ont reçu une bonne éducation française.

M. Bureau a déjà été conseiller puis trésorier de sa ville natale. C'est dire qu'il est très populaire.

L'AFFAIRE DREYFUS

Le prisonnier serait ramené à Paris

TUE ACCIDENTELLEMENT

LA MASSE BRIGANDS

Capture tragique d'un voleur à Ste-Anne de Bellevue

LE MAIRE BEZNER L'ATTEINT D'UNE BALLE

Les autres cambrioleurs prennent la fuite

Plusieurs citoyens de la jolie petite ville de Ste-Anne de Bellevue, ont été réveillés en sursaut, la nuit dernière, par des coups de revolver. On comprend l'émoi qui a produit dans cette paisible localité, les bruyantes détonations. Plusieurs même eurent à subir une horrible tragédie. Voici ce qui s'est passé :

Ce matin, vers 2 heures, M. Moise C. Bezier, marchand et maire de Ste-Anne de Bellevue, était réveillé par un bruit insolite. Vouant connaître la cause de ce bruit, M. Bezier se leva et se dirigea vers son magasin qui communique à sa résidence privée par une porte s'étant avancé avec beaucoup de précaution, afin de ne pas donner l'éveil, il vit à travers les vitres du magasin deux individus, cherchant à faire sauter la porte d'entrée.

Un troisième faisait la patrouille dans les environs. M. Bezier cria pendant qu'il cherchait son fusil, car son revolver ne lui parut pas une arme suffisante pour faire face à trois cambrioleurs, certainement armés jusqu'aux dents. Pendant qu'il chargeait son fusil, les voleurs, abandonnant leur besogne, allèrent faire un tour dans la cour. Le marchand en profita pour avertir sa femme de ne pas faire de bruit et de ne pas donner l'alarme aux cambrioleurs. Ces derniers en passant vis-à-vis de la chambre à coucher ont regardé à travers les vitres, sans doute pour s'assurer que M. Bezier dormait toujours, puis sont retournés face au magasin. Après s'être consultés pendant quelques instants, ils se dirigèrent vers le haut du village. M. Bezier craignant que les malfaiteurs n'allaient tenter quelques coups de main ailleurs, crut devoir avertir ses voisins de ce qui se passait. Deux messieurs Lamarche s'hâtèrent à la hâte et suivirent le marchand. Comme les trois hommes arrivaient au magasin, ils aperçurent les cambrioleurs venant dans leur direction. M. Bezier et ses compagnons se jetèrent immédiatement dans la maison, puis vinrent s'embarquer dans le magasin, de manière à ne pas être vus. Les malfaiteurs se retirèrent de nouveau à l'arrière du bois et prièrent sur le trottoir, au coin des rues St-Jean et St-Jacques, à la cote à un mille en haut de Berthier. Une dépêche de St-François de Montmagny ajoute que le vaisseau est dans une position dangereuse. Le "Turret Chief" était en charge du pilote Lachance, et portait un chargement de charbon pour MM. Kingman & Cie.

GRAVE ACCIDENT

Une vieille dame se fracture un bras en tombant sur le trottoir

En rendant les trottoirs presque impraticables, la tempête de neige a causé un accident grave, hier soir. Une vieille dame du nom de Tisdale, de la rue Woodstock, a glissé et est tombée sur le trottoir au coin des rues St-Antoine et Fulford, vers 6 heures. Des passants l'ont relevée et l'ont transportée à la pharmacie Morin, qui se trouvait peu éloignée.

ACQUITE

M. Bourassa, accusé du vol d'un chèque de \$5 à l'ordre de M. Lamoureux, a été acquitté par le juge Desrosiers.

DANS LE PORT

Un nouveau cotre américain

Un nouveau cotre américain, le Morrill, est entré dans le port ce matin, venant de Boston, en route pour Milwaukee, où il complètera le 15 courant. Il est parti d'ici, il y a quelques semaines.

Le gouvernement américain a décidé de faire un voyage de reconnaissance dans les eaux canadiennes, pour que son tonnage ne soit pas qu'un simple tonnage de papier. Un croiseur américain est parti de New York avec un tirant d'eau de 11 pieds à l'arrière. Son commandant est le capitaine G. H. Davis, qui a sous ses ordres 40 hommes.

L'armement du Morrill consiste en un canon C 10 rapide, placé à l'avant, un canon de 6 pouces placé à l'arrière, un canon de 6 pouces placé à l'avant, un canon de 6 pouces placé à l'arrière, un canon de 6 pouces placé à l'avant, un canon de 6 pouces placé à l'arrière.

CONFERENCE INTERNATIONALE

Washington, 11. — La conférence internationale a été ouverte ce matin. La première question qui sera débattue est celle des commissions de délimitation des frontières.

COUR D'ASSISES

Le procès du capitaine Tschereau-Beaudouin

La cour d'assises, présidée par M. le juge Wurtelle, est saisie depuis ce matin du procès du commandant su "Paul Smith", M. Tschereau-Beaudouin.

CINQ HOMMES TUES

Wilkesbarre, Pa., 11. — L'express de Buffalo du chemin de fer Lehigh Valley a tamponné ce matin, à 3 heures, l'express New-York et Philadelphie. A part de la locomotive Wilkesbarre, cinq employés de chemin de fer ont été tués et quatre grièvement blessés. Les blessés ont été transportés à l'hôpital.

LE DAME DE LA RUE BERRI

Les funérailles de Mathilda Lavigueur auront lieu demain

LE CORPS DU MEURTRIER

S'il n'est pas réclamé on l'enverra à l'école de dissection

Les funérailles de Mathilda Lavigueur, qui a été assassinée mercredi après-midi, par Norman Côté, auront lieu demain matin, à Notre-Dame, à 7 heures. Le départ de la résidence de la famille Lavigueur No. 94 rue Berri aura lieu à 6.45 a.m., précises. Si le temps le permet, les jeunes filles de la Congrégation du Saint-Nom de Marie, de la paroisse de Notre-Dame, congrégation à laquelle appartenait la défunte, escorteront la dépouille mortelle de leur infortunée compatriote de la douzaine funéraire à l'église.

Toute la journée, hier, et toute la nuit dernière, une foule considérable a stationné devant la maison où était exposé le corps de l'infortunée jeune fille. Des hommes de police ont dû y rester constamment pour empêcher les gens d'envahir la maison. On laissait les personnes entrer par petits groupes et aller prier dans la chambre mortuaire.

Le corps du meurtrier est encore à la morgue, et jusqu'à présent, le coroner n'a reçu aucun avis qu'il serait réclamé.

Si les parents ne le réclament pas d'ici à quelques jours, le corps de Norman Côté sera donné à l'école de dissection.

CONDAMNATIONS

Des recrues pour St-Vincent de Paul

Le magistrat Lafontaine a condamné ce matin au pénitencier, les fameux voleurs Picard, Larrivé et Moreau. Picard comme étant le plus redoutable du trio purgera une sentence de cinq années.

CHARBONNIER A LA COTE

A St-François de Montmagny

Durant la tempête

Une dépêche spéciale de Québec nous apprend que pendant la tempête de cette nuit, qui a fait rage sur le fleuve, le "Turret Chief" en route de Québec pour Montréal, a chassé sur ses ancres et a été jeté à la cote à un mille en haut de Berthier. Une dépêche de St-François de Montmagny ajoute que le vaisseau est dans une position dangereuse. Le "Turret Chief" était en charge du pilote Lachance, et portait un chargement de charbon pour MM. Kingman & Cie.

CRUELLEMENT BATTUE

Une vieille femme nommée Quinn, qui tient une maison de pension, rue Canning, 196, a été indignement frappée hier soir par un de ses pensionnaires.

ARGENT A PRETER

Première hypothèque

ARGENTA PRETER

LOTS A VENDRE A LACHINE

H. SCHETAGNE

Crucellement battue

Une vieille femme nommée Quinn, qui tient une maison de pension, rue Canning, 196, a été indignement frappée hier soir par un de ses pensionnaires.

ACQUITE

M. Bourassa, accusé du vol d'un chèque de \$5 à l'ordre de M. Lamoureux, a été acquitté par le juge Desrosiers.

DANS LE PORT

Un nouveau cotre américain

CONFERENCE INTERNATIONALE

Washington, 11. — La conférence internationale a été ouverte ce matin. La première question qui sera débattue est celle des commissions de délimitation des frontières.

COUR D'ASSISES

Le procès du capitaine Tschereau-Beaudouin

CINQ HOMMES TUES

Wilkesbarre, Pa., 11. — L'express de Buffalo du chemin de fer Lehigh Valley a tamponné ce matin, à 3 heures, l'express New-York et Philadelphie. A part de la locomotive Wilkesbarre, cinq employés de chemin de fer ont été tués et quatre grièvement blessés. Les blessés ont été transportés à l'hôpital.

MORT MYSTERIEUSE

Est-ce l'œuvre de la boisson

Québec, 11.— Le Dr Marois, professeur de Jurisprudence Médicale à l'Université Laval, a été chargé de faire à la morgue, à 2 heures, cette après-midi, l'autopsie du cadavre d'une fille du nom d'Odina Gendron, que l'on a trouvée morte dans son lit hier après-midi, à sa résidence, No. 74 Petite rue Champlain.

On croit qu'elle est morte d'exès de boisson. On l'a trouvée presque nue, gisant en travers de son lit, couverte en partie d'un drap de lit, et il y avait, sans loin d'elle, un flacon de boisson. Elle était couturière de son état, vivait seule et était âgée de 25 à 30 ans. Elle ne demeurait que depuis deux ou trois mois au No. 74 Petite rue Champlain. On la dit originaire de Lévis. Le coroner Belleau a décidé de ne procéder à son enquête que demain après-midi, de manière à ce que l'on puisse se procurer, en attendant, tous les renseignements possibles sur son compte.

J. L. Giroux, notaire, qui occupait à la douane une position importante depuis un grand nombre d'années, est mort presque subitement hier, d'une maladie de cœur.

CONDAMNATIONS

Des recrues pour St-Vincent de Paul

Le magistrat Lafontaine a condamné ce matin au pénitencier, les fameux voleurs Picard, Larrivé et Moreau. Picard comme étant le plus redoutable du trio purgera une sentence de cinq années.

CHARBONNIER A LA COTE

A St-François de Montmagny

Durant la tempête

Une dépêche spéciale de Québec nous apprend que pendant la tempête de cette nuit, qui a fait rage sur le fleuve, le "Turret Chief" en route de Québec pour Montréal, a chassé sur ses ancres et a été jeté à la cote à un mille en haut de Berthier. Une dépêche de St-François de Montmagny ajoute que le vaisseau est dans une position dangereuse. Le "Turret Chief" était en charge du pilote Lachance, et portait un chargement de charbon pour MM. Kingman & Cie.

CRUELLEMENT BATTUE

Une vieille femme nommée Quinn, qui tient une maison de pension, rue Canning, 196, a été indignement frappée hier soir par un de ses pensionnaires.

ARGENT A PRETER

Première hypothèque

ARGENTA PRETER

LOTS A VENDRE A LACHINE

H. SCHETAGNE

Crucellement battue

ACQUITE

M. Bourassa, accusé du vol d'un chèque de \$5 à l'ordre de M. Lamoureux, a été acquitté par le juge Desrosiers.

DANS LE PORT

Un nouveau cotre américain

CONFERENCE INTERNATIONALE

Washington, 11. — La conférence internationale a été ouverte ce matin. La première question qui sera débattue est celle des commissions de délimitation des frontières.

COUR D'ASSISES

Le procès du capitaine Tschereau-Beaudouin

CINQ HOMMES TUES

Wilkesbarre, Pa., 11. — L'express de Buffalo du chemin de fer Lehigh Valley a tamponné ce matin, à 3 heures, l'express New-York et Philadelphie. A part de la locomotive Wilkesbarre, cinq employés de chemin de fer ont été tués et quatre grièvement blessés. Les blessés ont été transportés à l'hôpital.

MORT SUBITE

Un citoyen de St-Henri, nommé Labrie, est mort subitement hier après-midi, il était en train d'inspecter une fournaise lorsqu'il a éprouvé un malaise comme il en avait déjà ressenti. Sa femme s'est empressée d'appeler le médecin qui avait l'habitude de prendre dans ces circonstances, mais lorsqu'elle revint après de lui, il avait cessé de vivre.

COMME DANS LA BELLE SAISON

Le programme de dimanche prochain au Parc Sohmer, est aussi beau que ceux de l'été ; une grande variété d'artistes de mérite.

COMMERCE

New York, 11. — La bourse a ouvert agitée, les prix ont baissé. Le 100 jours, 110.00; le 60 jours, 109.00; le 30 jours, 108.00.

BOURSE DE MONTREAL

Table with columns: STOCKS, Vend, Ach, and various stock names like C.P.R., Dominion, etc.

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Table with columns: Com. Par, Vend, Ach, and various commodity names like Wheat, Flour, etc.

COLLISION SUR LES QUAIS

Un accident qui n'a eu heureusement que des pertes matérielles de peu de conséquence, comme résultat, s'est produit sur la voie du Grand Tronc, sur les quais, vis-à-vis l'emplacement des navires de la compagnie de la ligne Dominion.

ARGENT A PRETER

Première hypothèque

ARGENTA PRETER

LOTS A VENDRE A LACHINE

H. SCHETAGNE

Crucellement battue

ACQUITE

M. Bourassa, accusé du vol d'un chèque de \$5 à l'ordre de M. Lamoureux, a été acquitté par le juge Desrosiers.

DANS LE PORT

Un nouveau cotre américain

CONFERENCE INTERNATIONALE

Washington, 11. — La conférence internationale a été ouverte ce matin. La première question qui sera débattue est celle des commissions de délimitation des frontières.

COUR D'ASSISES

Le procès du capitaine Tschereau-Beaudouin

CINQ HOMMES TUES

Wilkesbarre, Pa., 11. — L'express de Buffalo du chemin de fer Lehigh Valley a tamponné ce matin, à 3 heures, l'express New-York et Philadelphie. A part de la locomotive Wilkesbarre, cinq employés de chemin de fer ont été tués et quatre grièvement blessés. Les blessés ont été transportés à l'hôpital.

ARGENT A PRETER

Première hypothèque